



CCRE
CEMR

CCRE
CEMR
CCRE
CEMR
CCRE
CEMR
CCRE
CEMR

Conseil des Communes
et Régions d'Europe
Council of European
Municipalities and Regions



XXIV
GENERAL
ASSEMBLY
2009

DÉCLARATION FINALE ET RÉOLUTION

Adoptées par les 24èmes Etats Généraux
à Malmö le 24 avril 2009



CCRE
CEMR
COUNCIL OF EUROPEAN MUNICIPALITIES AND REGIONS
24TH GENERAL ASSEMBLY MALMÖ 22-24 APRIL 2009

CEMR XXIV
GENERAL
ASSEMBLY
2009

**« PRÊTS POUR L'AVENIR ?
COMMENT SE PREPARENT LES POUVOIRS LOCAUX ET REGIONAUX**

DECLARATION FINALE

Adoptée par les 24^{èmes} Etats Généraux à Malmö le 24 avril 2009

Nous, Maires, Responsables, Elus et Représentants des municipalités, villes, provinces, comtés et régions d'Europe, réunis à Malmö en Suède ce 24 avril 2009 à l'occasion des 24^{èmes} Etats Généraux du Conseil des Communes et Régions d'Europe, déclarons ce qui suit :

1. Au fil du temps et jusqu'à aujourd'hui, l'Europe a développé avec succès des projets communs et renversé des barrières et des murs, en construisant une société plus juste, équilibrée et fondée sur la coopération et la solidarité. Au cours de ces dernières années cependant, l'Europe a été confrontée à une série de défis d'importance et d'intensité croissantes – incluant le changement démographique et la diversité sociale, les évolutions technologiques, le changement climatique et le réchauffement global, le besoin d'une énergie plus sûre et plus propre, et une concurrence économique plus rude. Non seulement les gouvernements locaux et régionaux doivent se préparer à affronter ces défis, mais surtout ils sont en première ligne face à eux, et ont un rôle majeur à jouer pour les relever afin de promouvoir un développement durable.
2. Nous réaffirmons, ici à Malmö, notre engagement d'adapter et de développer nos services pour faire face à ces défis – tant à court terme qu'à plus longue échéance – et d'assurer que nous sommes effectivement « prêts pour l'avenir », travaillant en partenariat avec les niveaux de gouvernement européen et national.
3. Toutefois, au cours des 6 derniers mois, la crise financière et économique mondiale a touché très durement presque tous les territoires de l'Europe, avec des conséquences majeures pour les gouvernements locaux et régionaux en particulier, vers lesquels les citoyens se tournent en ces temps de difficultés économiques pour obtenir protection et soutien. Cette situation ajoute une dimension d'urgence aux défis que nous rencontrons, parmi lesquels le nécessaire soutien aux politiques territoriales en faveur de l'innovation et de la recherche.
4. L'élection du Parlement européen aura lieu en juin. Cette élection constitue le grand rendez-vous démocratique entre l'Europe et ses citoyens. Elle est d'une importance particulière pour chacun d'entre nous, que nous soyons à l'intérieur ou en dehors des frontières de l'Union européenne.
5. Puisque nous sommes à un moment particulièrement difficile de l'évolution économique et sociale de l'Europe, nous souhaitons réaffirmer certains principes fondamentaux portant sur l'orientation que nous voulons lui voir prendre – ces principes sont également au cœur du Manifeste du CCRE pour les Pouvoirs Locaux et Régionaux en vue de la prochaine élection du Parlement :
6. **Une Europe forte et unie – économiquement, socialement et politiquement – et qui reconnaît pleinement le rôle clé de ses pouvoirs locaux et régionaux.**

L'Europe ne peut se permettre d'être divisée ou manquer de cohérence dans les circonstances difficiles qui prévalent aujourd'hui ; il est indispensable de renforcer l'Union dans toutes ses dimensions, et ce en particulier pour affronter la crise économique et sociale. Chacun a pu le constater : la juxtaposition des plans nationaux de relance, sans coordination, a montré les limites de la seule approche intergouvernementale. **Il faut une gouvernance européenne forte, efficace et démocratique** : un

Conseil européen qui s'engage, une Commission qui propose et agisse, et un Parlement qui assume toutes ses responsabilités. Toutes les institutions doivent jouer pleinement et activement leur rôle en répondant aux défis auxquels nous sommes confrontés, dans un esprit de partenariat avec tous les niveaux de gouvernance.

7. Une Europe qui refuse le repli sur soi et rejette le protectionnisme

Etant donné l'amplitude et la durée probable de la crise économique, nous devons nous prémunir contre le risque que les gouvernements nationaux ne soient tentés de protéger leurs propres citoyens quel qu'en soit le coût pour les autres. De même, nous devons nous assurer que l'Europe ne tourne pas le dos au reste du monde. De telles politiques – si elles étaient mises en œuvre – causeraient des dommages économiques et sociaux bien plus graves. Vingt ans après la disparition du Rideau de Fer, l'Europe doit refuser que s'érigent de nouvelles barrières sur ce continent, contre les voisins de l'Union ou au-delà de leurs frontières.

8. Une Europe de tolérance et de respect, ouverte au monde et en phase avec lui

Nous devons nous opposer, avec une vigueur toujours accrue, à toute forme d'intolérance, de racisme, de xénophobie et de nationalisme agressif. Il s'agit d'un devoir fondamental de toutes les structures démocratiques européennes, du Parlement européen à la communauté locale.

Par ailleurs, la progression de l'immigration au cours des dernières décennies a entraîné des changements au niveau du profil démographique et social de nos villes et de nos cités : ce processus peut générer de nombreux avantages, mais peut également nous mettre en face de défis, en particulier celui d'une intégration réussie. Nous devons donc disposer de politiques efficaces à tous niveaux en matière de migration ; ces politiques doivent également concerner l'immigration illégale qui peut avoir des conséquences sociales négatives.

L'Europe doit également faire preuve de ces qualités de tolérance, de respect, d'attachement à l'égalité entre femmes et hommes, et d'ouverture dans le domaine international – pour promouvoir la paix et le dialogue interculturel, résoudre les conflits, vaincre la pauvreté et mettre en œuvre les Objectifs du Millénaire pour le Développement. Nous croyons que ces objectifs peuvent être réalisés à travers la coopération internationale renforcée et les jumelages entre les villes européennes et celles des pays en développement, notamment en Afrique, et à travers le plein engagement des Etats dans l'aide publique au développement. Pour atteindre ces objectifs, nous soutenons l'action efficace de notre organisation mondiale, Cités et Gouvernements Locaux Unis, et de l'Alliance des Civilisations.

9. Une Europe dotée d'une dimension sociale forte

La crise actuelle souligne une fois encore la nécessité d'un équilibre entre l'action des forces du marché et une structure solide de solidarité et de protection sociales. Alors que chaque pays dispose de ses moyens propres pour garantir la protection sociale et fournir les services sociaux, nous réaffirmons notre attachement à un modèle social européen qui doit continuer à soutenir celles et ceux qui sont dans le besoin ou qui souffrent d'exclusion ou de discrimination.

Les pouvoirs locaux et régionaux en Europe sont, et doivent rester, au cœur de ce modèle et de ce réseau de protection sociale développé à travers tout le continent.

10. Une Europe proche de ses racines locales et régionales, et de ses représentants élus au niveau local et régional.

L'histoire de l'Europe, c'est aussi l'histoire de ses villes et de ses cités, de ses régions et de ses nations. C'est pourquoi, une Europe centralisée, imposant le pouvoir à partir du sommet, ne parviendra pas à gagner l'adhésion de ses citoyens.

Nous insistons sur le fait que la plupart des politiques européennes nécessitent l'engagement actif des pouvoirs locaux et régionaux, de leur conception à leur mise en œuvre, pour obtenir les meilleurs résultats. Les institutions européennes et les gouvernements nationaux devraient par conséquent reconnaître et respecter cette contribution, et s'assurer que les pouvoirs locaux et régionaux disposent des moyens financiers et des capacités nécessaires.

Nous soulignons à cet égard l'importance du travail du Conseil de l'Europe, et notamment du Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux et de la Charte de l'autonomie locale, qui consacre les principes d'une Europe proche de ses racines locales. De même, nous rappelons l'importance de la coopération du CCRE avec le Comité des Régions, que nous souhaitons renforcer, sur la base du partenariat, dans la poursuite de nos objectifs communs.

Nous saluons la reconnaissance par les chefs d'Etat et de gouvernement, dans la Déclaration de Berlin, que dans l'Europe d'aujourd'hui, « les tâches à réaliser sont partagées entre l'Union européenne, les Etats membres et leurs autorités locales et régionales ». De plus, nous réaffirmons notre soutien au Traité de Lisbonne notamment parce que, pour la première fois, un Traité européen reconnaît pleinement le rôle des pouvoirs locaux et régionaux démocratiques, ce qui aura des conséquences concrètes sur la vie des citoyens.

11. Une Europe démocratique qui implique et engage ses citoyens

Nous célébrons en 2009 le 20^{ème} anniversaire de la décision du Parlement européen de mettre sur pied un programme d'aide financière aux jumelages. Cette décision s'est avérée d'une grande importance en permettant aux citoyens de tout le continent de se rencontrer et de se connaître mieux, spécialement au cours des phases d'élargissement de l'Union. Nous croyons que les jumelages avec les pays du sud-est de l'Europe peuvent jouer un rôle important dans le contexte actuel.

12. Nous estimons que, alors que l'Europe évolue et change, nous avons besoin de développer de nouvelles formes d'échanges entre les citoyens, et de moderniser l'image et la réalité des jumelages. Nous devons y impliquer de plus larges parts de la population. Nous sommes convaincus que l'Union européenne doit renforcer et améliorer l'efficacité de son action dans le domaine de la citoyenneté active et des jumelages dans l'avenir. Il en va de même pour le financement de ses activités.
13. En 2009, nous célébrons également le 20^{ème} anniversaire de la victoire finale du mouvement Solidarność et des élections libres en Pologne, des changements dans les autres pays d'Europe centrale, qui ont abouti à la chute du Mur de Berlin, qui a mené rapidement à la réunification de l'Europe et à l'épanouissement de la démocratie aux niveaux local et régional dans les pays de l'Europe centrale et orientale. Pendant plus de 50 ans, le soutien à l'autonomie et à la démocratie locales et régionales, ainsi qu'aux jumelages, ont été au cœur de l'action du CCRE. Il s'agit de deux faces de la même réalité – une Europe démocratique qui trouve ses racines dans ses collectivités territoriales, et qui implique les citoyens dans tous les domaines de sa vie.
14. Mais une Europe fondée sur la démocratie à tous niveaux doit avant tout être dotée d'une expression démocratique et d'une institution forte. C'est pourquoi nous tous issus des Etats membres de l'Union avons la responsabilité d'encourager nos citoyens à voter lors de l'élection du Parlement européen en juin, et d'en expliquer les enjeux clés. Nous en appelons à nos collègues de toute l'Union pour qu'ils se joignent à nous pour accomplir cette mission.

* * * * *

Malmö, le 24 avril 2009

RESOLUTION

LES GOUVERNEMENTS LOCAUX ET REGIONAUX EN EUROPE - FACE A L'AVENIR

Nous, Maires, Responsables, Elus et Représentants des municipalités, villes, provinces, comtés et régions d'Europe, réunis à Malmö en Suède ce 24 avril 2009 à l'occasion des 24^{èmes} Etats Généraux du Conseil des Communes et Régions d'Europe avons adopté la résolution qui suit :

REPONSE A LA CRISE ECONOMIQUE

1. En ces temps difficiles, les citoyens s'adressent en premier lieu à leurs collectivités locales et régionales pour obtenir de l'aide. Parallèlement, c'est précisément en ces temps de récession – alors qu'il existe une pression pour augmenter les dépenses portant sur l'assistance sociale et les services sociaux aux plus démunis – que nos ressources financières sont le plus affectées par la réduction des revenus générés par les taxes, des transferts financiers et des autres sources de revenus.
2. Nous prenons acte des mesures prises au niveau international (par le G20), au niveau européen, et dans la plupart des Etats, pour stabiliser le système financier et promouvoir la relance économique en ces temps difficiles. L'appartenance à l'eurozone - nous tenons à le souligner - a été positive pour les pays de cette zone qui ont rencontré des difficultés particulières. Nous sommes convaincus qu'une régulation plus forte et appropriée des institutions financières qui peuvent constituer un risque systémique est nécessaire dans l'avenir.
3. Nous croyons que les gouvernements locaux et régionaux occupent une place unique pour jouer un rôle clé dans la mise en œuvre de programmes de stimulation et de relance économique, et que nos investissements ont plus de chances d'obtenir des résultats plus rapides que ceux effectués à d'autres niveaux. Toutefois, certains gouvernements nationaux n'ont pas pris en compte la nécessité d'impliquer leurs collectivités territoriales et de travailler en collaboration avec elles, une situation à laquelle il faut remédier.
4. Nous en appelons dès lors aux institutions européennes, au Conseil européen et aux gouvernements nationaux, afin qu'ils orientent une part beaucoup plus importante des investissements prévus dans les programmes de relance économique actuels et futurs vers les pouvoirs locaux et régionaux. Ces programmes devraient être orientés à court terme vers des investissements qui peuvent être mis en œuvre rapidement et qui contribuent à atteindre des objectifs européens à plus long terme, comme l'efficacité énergétique et le renforcement de la compétitivité. Les programmes de relance doivent également soutenir les petites et moyennes entreprises, qui sont les composantes essentielles de l'économie européenne. Il est de notre devoir devant les générations futures d'assurer que ces investissements soient économiquement, écologiquement et socialement innovants, durables et tournés vers l'avenir.
5. Nous demandons aux institutions européennes et aux Etats de faire preuve d'une plus grande flexibilité afin d'assurer que les règles portant sur les aides d'Etat et les fonds structurels puissent être utilisées de manière plus simple et plus créative dans le contexte actuel (par exemple en augmentant la part de cofinancement de l'Union). Des procédures plus flexibles dans le domaine des marchés publics devraient être autorisées, comme le propose la Commission européenne, sans néanmoins remettre en cause la transparence et l'équité.

6. Nous apprécions le rôle de la Banque Européenne d'Investissement qui a pris des mesures en faveur de la relance, en collaboration avec les gouvernements locaux et régionaux, et nous soulignons l'importance d'élargir davantage ce type de programmes.
7. Nous en appelons également aux gouvernements nationaux afin que les collectivités territoriales soient impliquées en qualité de partenaires dans la lutte contre la crise, et obtiennent les moyens – financiers et autres – d'exercer leurs responsabilités en matière de protection sociale et d'assistance aux victimes de la crise. Il s'agit notamment de protéger les bases financières et les ressources des collectivités locales et régionales. Nous notons que plusieurs Etats ont su trouver les moyens de compenser les dépenses accrues que les pouvoirs locaux doivent effectuer pour répondre aux besoins croissants de leurs citoyens, et encourageons les autres gouvernements à suivre ces bonnes pratiques.
8. En conclusion, nous croyons que la contribution potentielle des gouvernements locaux et régionaux dans la lutte contre la crise économique n'a pas encore été totalement comprise ni utilisée par l'Union européenne, ni par la plupart des Etats européens. Nous proposons le concept d'un "New Deal local et régional" et exigeons que la crise actuelle soit considérée comme une opportunité de parvenir à un meilleur équilibre entre les politiques économiques, environnementales et sociales.

REPONSE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

9. Il est clair désormais que le changement climatique se produit à un rythme encore plus soutenu que celui prévu par la communauté scientifique internationale il y a quelques années. Le monde fait face en 2009 à l'un de ses plus grands défis. La communauté internationale peut-elle, à l'occasion de la conférence des Nations-Unies sur le Changement Climatique qui aura lieu à Copenhague en décembre, atteindre un accord global de portée suffisante, obtenant un appui universel engagé, pour protéger la planète des conséquences les plus sévères du changement climatique, et aider ceux qui en sont affectés ?
10. L'Union européenne doit continuer à jouer un rôle de premier plan, avec l'appui de tous les niveaux de gouvernement. Les pouvoirs locaux et régionaux en Europe et dans le monde ont été à l'avant-garde sur la question du changement climatique et constituent un lien vital entre les engagements internationaux, européens et nationaux et les actions individuelles. Nous sommes dans une position privilégiée pour agir à la fois sur l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets par l'intermédiaire des services que nous fournissons, et du leadership que nous exerçons vis-à-vis de nos citoyens. Il faut que nous fassions davantage pour partager notre expérience et nos bonnes pratiques, avec des partenaires européens et d'autres ailleurs dans le monde, notamment avec les pays en voie de développement.
11. Pour atteindre ces objectifs, nous apportons notre soutien au Sommet des Villes et des Régions sur le Changement Climatique (Copenhague, 2-4 juin 2009) qui constituera un rendez-vous important pour le mouvement international des villes et des pouvoirs locaux en préparation de la Conférence intergouvernementale des Nations-Unies.

A cet égard, nous appuyons le travail que notre organisation mondiale, CGLU, mène avec tous les pouvoirs locaux partenaires afin que les autorités locales et régionales s'expriment d'une seule voix dans les négociations internationales en cours. Nous encourageons les membres du CCRE à promouvoir l'Accord des maires et gouvernements locaux pour la protection du climat afin de renforcer la position des villes et des régions auprès de la communauté internationale.

12. Nous espérons et attendons que la Conférence intergouvernementale de Copenhague en décembre aboutisse à un accord contraignant, qui comporte des objectifs et des engagements ambitieux afin que tous les Etats agissent pour réduire la portée du réchauffement global et du changement climatique futurs. Ces mesures devraient comporter des objectifs par secteur (production d'électricité, gestion de l'eau, transport, etc.) et un mécanisme de monitoring efficace permettant de contrôler leur mise en œuvre.

13. Nous souhaitons en particulier que ce nouvel accord international post-Kyoto reconnaisse le rôle des pouvoirs locaux et régionaux en tant que partenaires clés dans la lutte contre le changement climatique, et nous en appelons à l'Union européenne, aux organisations internationales et aux Etats membres de l'Union européenne et des Nations-Unies pour soutenir cette requête. Nous rappelons que l'Agenda 21 (adopté lors du Sommet de la Terre à Rio en 1992) affirmait que « la participation et la coopération des autorités locales sera un facteur déterminant » dans la réalisation de ses objectifs.

Nous exprimons le souhait que les gouvernements locaux et régionaux signent le Pacte d'Istanbul sur l'Eau, qui souligne le rôle et la responsabilité des gouvernements locaux et régionaux dans la gestion de l'eau et de l'assainissement.

14. Les gouvernements locaux et régionaux ont également un rôle clé à jouer en relation avec l'énergie. Nous sommes des utilisateurs, acheteurs et, dans certains cas, producteurs importants d'énergie ; nous pouvons en influencer l'utilisation future par le biais de politiques locales de planification et autres, et nous sommes en mesure de conseiller et encourager nos citoyens sur les questions énergétiques. Les décisions et les mesures adoptées sur l'énergie par les pouvoirs locaux et régionaux sont également fondamentales pour les questions portant sur la protection climatique et la sécurité de l'approvisionnement énergétique.

15. Nous réaffirmons notre engagement de contribuer à atteindre les objectifs énergétiques de l'UE, à savoir la réduction des émissions de CO₂, l'amélioration de l'efficacité énergétique, l'augmentation de 20 % des énergies renouvelables d'ici 2020 et la réduction des émissions de 30 % à la suite d'un accord international. Nous faisons également part de notre soutien à des initiatives telles que la Convention des Maires qui vise à dépasser ces objectifs.

16. En un mot, les pouvoirs publics – dont les pouvoirs locaux et régionaux – doivent montrer l'exemple et prendre des mesures courageuses pour contribuer au développement d'une économie et d'une société peu tributaires du carbone. Ces mesures exigent une participation active et un engagement des populations locales et du secteur privé

REPONSE AU CHANGEMENT DEMOGRAPHIQUE ET AU DEFI DE L'AMELIORATION DE LA QUALITE

17. Presque tous les pays européens vont connaître des changements démographiques majeurs dans le demi-siècle à venir. La plupart connaîtront un nombre et un pourcentage croissants de personnes âgées pour lesquelles il faudra assurer un volume et une gamme plus larges de services de santé et sociaux ; et ce, probablement sans augmentation correspondante de revenus. Dans certains pays, une diminution de la population globale est attendue alors que, dans d'autres, on prévoit une croissance de la population due partiellement à une immigration récente. Tous ces éléments vont entraîner des changements au niveau des besoins et de la demande de services fournis par les collectivités locales et régionales, et exigeront donc des politiques d'inclusion efficaces.

18. Nous reconnaissons dès lors la nécessité d'être proactifs en adaptant nos services et nos structures d'emploi afin d'affronter le profil démographique changeant de nos sociétés. Nos directeurs et employés devront développer de nouvelles qualifications, et offrir de nouvelles méthodes de prestation de services. Nos forces de travail devront refléter la diversité de nos populations locales. Nous soulignons l'importance d'un dialogue social local efficace entre les employeurs et les syndicats représentant les employés, afin de se préparer et de s'adapter aux changements auxquels nous serons confrontés.

19. La nécessité d'augmenter la qualité de nos services n'est pas limitée à des questions liées au changement démographique. C'est une question fondamentale inhérente à notre mission en tant que représentants des gouvernements locaux et régionaux. Les mesures à prendre incluent : la modernisation des structures afin de garantir qu'elles soient adaptées à l'avenir, l'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) afin d'augmenter l'efficacité, l'investissement dans la formation du personnel à tous niveaux, ainsi que la formation par le biais du benchmarking, de l'auto-évaluation et des évaluations par les pairs, etc.

20. Nous soulignons le rôle important des associations nationales au niveau de l'organisation et de la promotion de ces activités. Nous réaffirmons que les questions de qualité et d'évaluation sont de la responsabilité des gouvernements locaux et régionaux eux-mêmes (qui sont responsables vis-à-vis de leurs électeurs), et nous nous sommes opposés à des mesures prises au plan national ou européen en vue d'imposer des obligations de performances.

REPONSE AU CHANGEMENTS STRUCTURELS AU NIVEAU DES GOUVERNEMENTS LOCAUX ET REGIONAUX

21. Nous constatons que dans un certain nombre de pays, des changements importants ont eu lieu récemment ou devraient avoir lieu bientôt au niveau des gouvernements locaux et régionaux. Ces changements comprennent notamment des fusions entre collectivités locales afin d'augmenter leur efficacité ou leur efficacité, ou la suppression d'un niveau de gouvernement intermédiaire, ou la création d'un nouveau niveau de gouvernement régional.
22. Nous sommes particulièrement soucieux d'assurer que, dans le cadre de ces changements, les citoyens soient impliqués et que les bases financières des gouvernements locaux et régionaux soient protégées. Lorsque des municipalités subissent une fusion, lorsque de nouvelles compétences sont transférées au niveau local ou régional, ou lorsque des changements sont opérés au niveau du système de taxation local, il existe un risque que les ressources correspondantes ne soient pas mises à disposition. Nous appelons instamment les Etats européens à remplir leurs obligations aux termes de l'Article 9 de la Charte européenne de l'Autonomie locale (dispositions financières).

REPONSE AU DEFI DE L'EGALITE DES GENRES

23. Nous réaffirmons notre engagement en faveur de l'égalité des genres dans tous les domaines de la vie, en mettant particulièrement l'accent sur la nécessité d'une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des structures politiques de chaque pays, en particulier – selon notre perspective – de ceux et celles qui sont élu(e)s au sein des collectivités locales et régionales. Nous saluons le succès de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, lancée à l'occasion de nos derniers Etats-Général d'Innsbruck, et ratifiée aujourd'hui par près de 900 collectivités locales et régionales. Nous encourageons toutes les autorités locales et régionales à signer cette Charte, et saluons toutes les propositions portant sur un suivi efficace permettant d'aider les signataires à mettre en œuvre les objectifs de la Charte.
24. Nous en appelons aux institutions européennes afin qu'elles prennent, pour leur prochain mandat, des mesures positives pour promouvoir l'égalité des genres avec détermination, et qu'elles attachent une importance particulière à promouvoir cette égalité aux niveaux local et régional. Nous croyons que la Commission européenne et le Parlement devraient travailler efficacement en collaboration avec le CCRE pour ce faire, en soutien aux objectifs de la Charte.

REPONSE AU DEFI DE LA COHESION TERRITORIALE

25. Nous nous félicitons de l'intérêt particulier porté récemment au concept de « cohésion territoriale », c'est-à-dire au développement intégré (économique, social et environnemental) d'une région, d'une ville ou d'une municipalité – car c'est dans chacun de nos territoires que la combinaison des politiques locale, régionale, nationale et européenne doit pouvoir être mise en œuvre pour servir nos populations.
26. Le débat portant sur l'avenir du cadre financier de l'Union européenne pour la période post -2013, et en particulier l'avenir de la politique de cohésion, va commencer bientôt. Pour notre part, nous réaffirmons notre engagement en faveur d'une politique de cohésion européenne ambitieuse, dotée de moyens financiers suffisants. Une telle politique – tout en continuant à accorder une aide spéciale aux régions en retard de développement – devrait être ouverte à toutes les régions et les collectivités locales de l'Union, contribuant à la mise en œuvre de leur développement durable et optimisant leur

potentiel économique et social. Nous considérons que les règles portant sur le financement de la politique de cohésion devraient être moins rigides et mieux harmonisées avec les stratégies locales et régionales de développement.

27. Nous considérons que les politiques urbaine et rurale ainsi que leur financement doivent être mieux coordonnées et intégrées au niveau européen : la division actuelle des responsabilités au sein de la Commission européenne ne génère pas les meilleurs résultats. Les économies urbaine et rurale sont souvent étroitement interconnectées et devraient être envisagées conjointement dans le cadre d'une approche holistique. Par ailleurs, la politique de développement rural de la Commission doit envisager une approche du développement économique plus large que celle qu'elle a aujourd'hui.

REPONSE AUX DEFIS INTERNATIONAUX

28. Il est de l'intérêt général que l'Union européenne développe un bon partenariat avec tous ses voisins. Nous croyons que les gouvernements locaux et régionaux – de tous les Etats européens, membres de l'Union ou non – peuvent et doivent jouer un rôle plus important dans la politique de voisinage de l'Union, via les jumelages, les partenariats et les activités conjointes.
29. Nous encourageons le CCRE à poursuivre son action avec les associations des pays des Balkans occidentaux, et à consolider son partenariat avec NALAS, en particulier pour apporter son soutien aux collectivités locales dans leurs préparatifs en vue de l'adhésion à l'Union européenne.
30. Nous espérons également qu'en partenariat avec CGLU et sa commission Méditerranée, des relations plus étroites pourront être nouées avec les collectivités locales et régionales des rives occidentale et orientale de la Méditerranée, et au-delà. Nous saluons les mesures prises pour renforcer le partenariat euro-méditerranéen aux niveaux local et régional.
31. Nous rappelons les démarches entreprises par le CCRE et CGLU en vue de promouvoir l'entente entre les collectivités locales d'Israël et de Palestine, et soulignons notre engagement de poursuivre nos efforts, en collaboration avec leurs associations nationales, en faveur d'une résolution pacifique et équitable du conflit, fondée sur deux Etats démocratiques viables. Nous remercions l'Alliance Municipale pour la Paix, le Comité Permanent pour le Partenariat Euro-méditerranéen et le Réseau européen des Collectivités Locales pour la Paix au Moyen-Orient pour leurs efforts constants.
32. Nous réaffirmons avec force notre engagement vis-à-vis du rôle des collectivités territoriales dans la coopération internationale au développement. Les autorités locales ont un rôle de partenariat important à jouer en contribuant à la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le Développement, au renforcement des processus efficaces de décentralisation et de démocratisation et, de manière générale, au soutien du développement économique et institutionnel local dans les pays à bas revenus.
33. Nous sommes heureux que la Commission européenne et le Parlement aient reconnu l'importance de leur rôle, notamment par la création d'un programme spécifique : Acteurs non-étatiques et Autorités locales. Nous accueillons avec satisfaction la nouvelle Charte européenne de la coopération en matière d'appui à la gouvernance locale. Nous saluons chaleureusement la création de la nouvelle plate-forme des collectivités locales et régionales pour le développement, et appelons de nos vœux une meilleure représentation de la voix des collectivités territoriales vis-à-vis de la Commission européenne et du Parlement dans ce domaine.
34. Finalement, nous soulignons le rôle important de notre association mondiale, Cités et Gouvernements Locaux Unis, en faveur de la paix, du développement et de la démocratie, et exprimons notre volonté de travailler en étroite collaboration avec CGLU, en notre qualité de section européenne, afin de promouvoir nos valeurs communes dans le domaine international.

* * * * *

> CCRE Paris

15 Rue de Richelieu
F-75001 Paris
Tel : + 33 1 44 50 59 59
Fax : + 33 1 44 50 59 60
www.ccre.org
E-mail : cemr@ccre.org

> CCRE Bruxelles

Square De Meeûs 1,
B-1000 Bruxelles
Tel : + 32 2 511 74 77
Fax : + 32 2 511 09 49
www.ccre.org
E-mail : cemr@ccre.org



DG Education et culture

Avec le soutien financier de la Commission européenne
Soutien aux organisations actives dans le champ de la citoyenneté européenne active



Partenaire du CCRE